

tilités. J'avoue que j'ai été étonné d'entendre le ministre de l'Agriculture et d'autres députés libéraux défendre dans cette enceinte les affectations en faveur des producteurs de blé. Il faudrait se protéger, non pas contre les sommes dépensées, bien inférieures à celles de l'an dernier, comme je l'ai fait observer, au comité, mais contre l'indignation du producteur de blé, qui veut savoir pourquoi son revenu subit une réduction d'au moins 85 millions de dollars quand le revenu national augmente, quand le coût de la vie s'élève, quand la Saskatchewan particulièrement reçoit moins, proportionnellement, pour ses produits agricoles que toute autre province du Canada, ce que démontre clairement le tableau que consignait au hansard le 27 mars dernier le ministre de l'Agriculture.

Nous ne demandons pas l'aumône, comme le laissait récemment entendre, je crois, l'honorable député de Wellington-Nord, quand il a mentionné que quelqu'un était allé lui demander à manger chez lui; en effet, l'Etat achète tout le blé, le cultivateur ne peut offrir son blé sur le marché libre, la quantité a été limitée à 230 millions de boisseaux, peu importe s'il le place sur le marché libre ou le livre à la commission du blé, et le Gouvernement a manifesté le désir de voir la population poursuivre la culture du blé, en quantité limitée, il est vrai, non seulement pour répondre aux besoins de la consommation domestique, mais encore pour devenir le grenier de la Grande-Bretagne engagée dans une grande bataille, et pour alimenter les pays d'Europe quand la guerre sera terminée. J'estime qu'il y a lieu d'établir un prix équitable pour le blé vendu.

De plus, et le ministre de l'Agriculture le mentionnait récemment, si nos ventes de blé se ralentissent c'est parce que l'Empire britannique est en guerre. Nous subissons les effets du blocus, mais on nous demande de continuer de produire telle quantité de blé afin de pouvoir en vendre en Europe une fois le blocus disparu. Non, il n'est pas question d'aumône. Nous produisons une denrée qui est une source de richesse, le Gouvernement veut que nous la produisions, et il devrait l'acheter à un prix raisonnable.

Le Gouvernement devrait adopter pour le blé la même attitude que pour l'industrie; l'ouvrier gagne son salaire et devrait toucher un revenu raisonnable; même si le cultivateur devait réduire autant ses emblavures qu'il le fait actuellement, il devrait toucher un prix raisonnable par boisseau qui doit être acheté, prix établi, comme on l'a maintes fois proposé dans cette enceinte, sur celui des articles qu'il lui faut acheter. On ne demande pas à l'industrie de subir des pertes; pourquoi le demanderait-on au producteur de blé?

Combien de fois n'a-t-on pas déclaré à la Chambre que la production des denrées alimentaires est une industrie de guerre? Je citerai à ce sujet les paroles prononcées par le ministre de l'Agriculture à la séance du 14 novembre 1940, que le hansard rapporte à la page 101:

Un des plus importants services de guerre fournis par le Canada—je crois que les diverses oppositions se sont montrées d'accord avec moi sur ce point—est celui que rendent les cultivateurs. On n'oublie jamais l'importance des armements et des armées en temps de guerre, et c'est juste. Mais on oublie parfois que les nécessités du temps de paix sont aussi les nécessités fondamentales du temps de guerre. La nourriture et le vêtement sont aussi indispensables en temps de guerre que les armées elles-mêmes, car sans nourriture et vêtement il ne peut y avoir d'armée.

Les cultivateurs du Canada et les soldats tirées de toutes les classes de la population ont dû consentir de plus lourds sacrifices que les autres Canadiens. D'abord, les pomiceuteurs, ensuite les producteurs de tabac, puis les producteurs de légumes et de petits fruits, enfin les producteurs de blé se sont vus obligés, par suite de la tournée que la guerre a prise, d'accepter pour leurs produits beaucoup moins qu'ils avaient droit d'attendre. Les cultivateurs ont essuyé des pertes aussi considérables, sinon plus considérables, par suite de l'inquiétude qui régnait avant la déclaration de la guerre.

C'était l'automne dernier, avant que le programme actuel soit annoncé.

L'industrie et le commerce qui se rattachent à la production du blé paraissent être l'objet des meilleurs soins. Le ministre du Commerce admet que le report pour l'année 1941-1942 du blé que possède l'Etat exigera au moins 50 millions de dollars. Cette affectation couvre les frais d'emmagasinage dans les élévateurs et se rattache à une obligation estimée à 400 millions de dollars. C'est dire que pour conserver une obligation de 400 millions nous devons débourser en un an 50 millions, soit un huitième de l'engagement, et tout cela à l'exclusion du service de l'intérêt ou des découverts à la banque et aussi des frais généraux.

Le cabinet n'a jamais soutenu, à ma connaissance, que les compagnies d'élévateurs ne devraient pas toucher un revenu équitable pour leurs services et leurs immobilisations. Des honorables députés siégeant des deux côtés de la Chambre ont bien déclaré, cependant, que ces compagnies touchaient plus qu'un revenu convenable pour leurs services et leurs immobilisations. L'honorable député de Last-Mountain s'est particulièrement élevé contre ces frais lorsqu'il a pris la parole en cette enceinte au mois de juillet dernier et les honorables députés de Souris et de Portage-la-Prairie ont tous deux déploré les revenus excessifs que touchent les compagnies d'élévateurs